

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2022-052

OBJET : Arrêté de restrictions temporaires de stationnement, du jeudi 24 à 19 heures au vendredi 25 mars 2022 à 15 heures, et de circulation le vendredi 25 mars 2022 de 6 heures à 15 heures - Tour de Normandie 2022

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant qu'Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, est village-départ de la 5ème étape de l'édition 2022 du Tour de Normandie, le vendredi 25 mars 2022 ;

Considérant que pour la sécurité des personnes et des biens, la bonne installation du village-départ et des stands, il est nécessaire d'interdire le stationnement des véhicules dans le centre-ville dès le jeudi 24 mars à 19 heures et de réglementer la circulation le vendredi 25 mars de 6 heures à 15 heures ;

ARRÊTE

Article 1 : Stationnement Interdit

Le stationnement est interdit à partir du jeudi 24 mars 2022 - 19 heures, jusqu'au vendredi 25 mars 2022 - 15 heures :

- rue et place du Marché,
- rue, place et parking du Champ de Foire,
- rue Cépari,
- place de l'Eglise,
- rue du 12 Juin 1944,
- place de l'Hôtel de Ville (côté Crédit Agricole),
- rue d'Harcourt (devant l'Hôtel de Ville),
- rue de Villers du Crédit Agricole jusqu'au giratoire (garage Renault),
- rue de Caen du giratoire à la rue Saint Marc,
- rue de Vire de la boulangerie "Le Fournil de Léa" à l'intersection avec le boulevard de Bellevue.

Article 2 : Rues interdites à la circulation

Les routes interdites à la circulation le vendredi 25 mars 2022 de 6 heures à 15 heures sont les suivantes :

- rue du 12 Juin 1944,
- rue Traversière,
- rue Cépari,
- place de l'Eglise,
- rue du Champ de Foire,
- rue de la Poste,
- rue d'Harcourt (devant l'Hôtel de Ville),
- rue de Villers du Crédit Agricole jusqu'au giratoire (garage Renault),
- place de l'Hôtel de Ville (*voir plan et déviation rue du Square dans le prolongement de la rue de Verdun*)

Article 3 : Véhicules de secours

Les véhicules de secours ne sont pas concernées par les mesures d'interdiction édictées dans les articles 1 et 2

Article 4 : Transports scolaires

L'arrêt de bus "Champ de foire" est supprimé le 25 mars 2022, les usagers de cet arrêt sont appelés à utiliser les arrêts Bellevue, Hôpital ou Pied du Bois.

Par dérogation à l'article 2, les autocars de transports scolaires sont autorisés à circuler le 25 mars 2022 le matin jusqu'à 8 h 30 sur les voies interdites pour rejoindre les arrêts de bus et effectuer les ramassages scolaires.

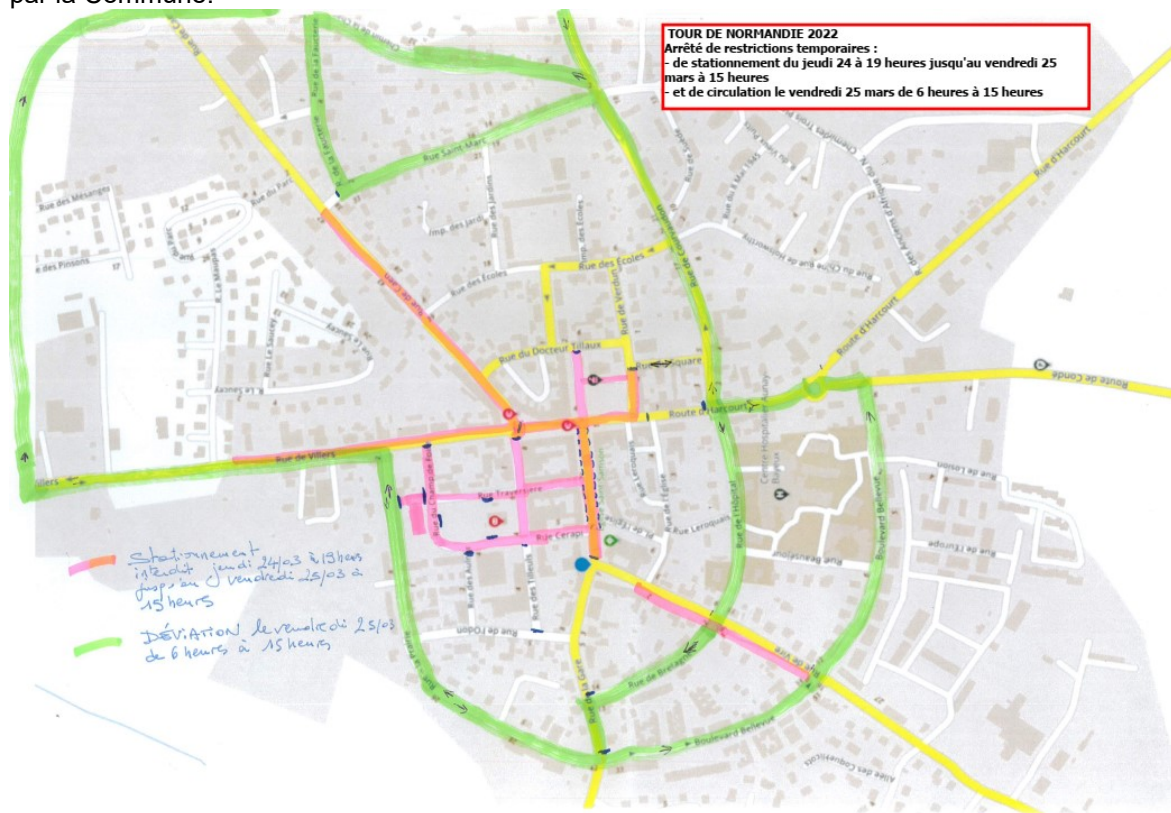
Article 5 : Modifications temporaires du sens de circulation

Par dérogation au règlement de circulation de la commune (arrêtés permanents), la circulation dans les rues suivantes est modifiée **le vendredi 25 mars de 6 heures à 15 heures** comme suit :

- la circulation dans la rue du Square est autorisée à double sens,
- la circulation rue de Courvaudon n'est plus contrainte aux horaires scolaires et au tonnage (autorisée aux poids lourds).

Article 6 : Déviation

Une déviation est organisée selon le plan ci-après (repérée en vert). La signalisation réglementaire est installée par la Commune.



Cf. Plan joint

Tour de Normandie 2022, plan de circulation

Article 7 : Sanctions

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 8 : Voies de recours

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 9 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Vire,
- Monsieur le directeur de l'Agence Routière Départementale de Maisoncelles-Pelvey,
- Monsieur le responsable des Bus Verts,
- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Monsieur le chef du centre de secours des Monts d'Aunay,
- Monsieur le président de Pré-Bocage Intercom,
- Madame BOONE, présidente de l'UCIA,
- Les organisateurs « Tour de Normandie ».

Fait à Les Monts d'Aunay,
le 14 mars 2022

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON